

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1^{er} avril 2025 - Délibération n° 2025/04/19

OBJET : Suspension temporaire de l'étude « Eau et assainissement collectif »

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 mars, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe - FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène –SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine - BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément - MAGOUTIER Gérard - DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno - PAROUTY Jean-Michel - DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine

Etaient excusés : COTICHE Thierry — PACAUD Patrick - SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – VALLAEYS Gaël - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – MEYER Christian – CATHELOT Guy – PAROT Jean-Pierre – CALOMINE Alain – CANFORA Carmine - TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAC Jérôme - RICARD Jean-Michel

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
5. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES
6. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à Serge LAGRANGE
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD

Suppléances : PAROUTY Jean-Michel

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOREAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	40	47			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
47	0	0	0	0	0

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une étude a été menée par le groupement composé du BET OIEAU, le cabinet VERd'Eau et le cabinet LANDOT, et GRAPHINFO afin de mesurer les conséquences du transfert des compétences Eau et Assainissement avec son transfert obligatoire au 1er janvier 2026.

Considérant la proposition de loi mettant fin à l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement des communes aux intercommunalités,

Considérant la délibération du conseil communautaire du 1^{er} avril 2025 décidant de ne pas approuver la prise des compétences Eau et assainissement collectif des eaux usées au 1^{er} janvier 2026 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE SUSPENDRE, à titre temporaire, l'étude sur l'Eau et l'assainissement collectif » ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

